

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AVEC LE CDG74

Considérant que le Centre de Gestion de la Haute-Savoie propose la mise à disposition d'agents pour effectuer des remplacements, dans le cadre de vacance temporaire d'emploi, et que la commune, dans certains cas, doit faire face rapidement à des remplacements d'agents titulaires indisponibles, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de recourir à la mise à disposition d'agents du Centre de gestion de la Haute-Savoie chaque fois que cela s'avère nécessaire.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

AUGMENTATION TEMPORAIRE DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN ADJOINT TECHNIQUE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que lors de sa séance du 12 août 2019, il avait été proposé d'augmenter temporairement le temps de travail d'un agent technique afin d'assister l'enseignante de la classe des GS/CE2 pour l'année scolaire 2019/2020. Cette proposition avait été approuvée.

Le comité technique, dans sa séance du 19 septembre 2019, a émis un avis favorable.

PLAN DE FORMATION MUTUALISE

Monsieur le Maire rappelle que la loi du 12 juillet 1984, réaffirmée par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007, relative à la formation des agents de la Fonction Publique Territoriale impose aux collectivités d'établir pour leurs agents un plan de formation annuel ou pluriannuel présenté pour avis au Comité Technique dont dépend la collectivité.

Dans ce cadre le Centre de gestion de la fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie (CDG74) et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) ont conduit un projet d'accompagnement à la rédaction d'un plan de formation mutualisé sur le territoire n° 1 « Chablais/Lac Léman ». Ce projet permettra notamment au CNFPT d'organiser des formations sur le territoire concerné.

Le Conseil municipal approuve le plan de formation mutualisé à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder à certaines modifications sur le budget 2019.

Le Conseil municipal accepte les modifications budgétaires exposées à l'unanimité.

MODIFICATION DU REGLEMENT DE CANTINE

Stéphane TAPIE, adjoint délégué aux affaires scolaires, rappelle le cas de listeria survenu dans une école de la région Annécienne, le suivi du protocole et les résultats d'analyses révélés négatifs dans le réfectoire et la cuisine de l'école de Draillant.

Il souhaite appliquer le principe de précaution et ainsi éviter la rupture de la chaîne du froid.

Stéphane TAPIE propose donc de supprimer la possibilité laissée aux parents de récupérer les repas en cas d'absence de l'enfant à compter du lundi 4 novembre 2019.

Le Conseil municipal valide la modification du règlement du service de cantine à l'unanimité.